

CHANGEMENT CLIMATIQUE ET POLITIQUE DE SÉCURITÉ

Le changement climatique constitue également un défi mondial en matière de politique de sécurité. Il ne sera certes guère la cause directe de conflits, mais il est susceptible d'accroître divers risques et menaces existants dans les pays en voie de développement et les Etats industrialisés. Une consolidation de la capacité de gouvernance des Etats faibles continuera de gagner en importance au niveau de la sécurité. Du point de vue de l'Europe et des Etats-Unis, une stabilisation civilo-militaire étendue de foyers de conflits même lointains est plus que jamais dans l'intérêt de la sécurité intérieure.



Panneau indiquant l'itinéraire d'évacuation en cas d'alerte cyclonique

www.istockphoto.com

Le changement climatique est une réalité. Les découvertes scientifiques présentées périodiquement par le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) prouvent de manière irréfutable que le système climatique mondial se réchauffe. L'étendue de ce réchauffement, observé surtout ces 50 dernières années, est peu commune dans une perspective à long terme et due selon toute probabilité à la hausse des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère causée par l'homme. Les conséquences sont, entre autres, une fonte généralisée des neiges et des glaces, une hausse du niveau moyen mondial des mers et un réchauffement des pergélisols.

A l'échelle régionale, il faut s'attendre, à moyen et long terme, à des changements

climatiques plus ou moins marqués. Ces changements peuvent s'exprimer par une augmentation des précipitations extrêmes, une baisse de la quantité moyenne de pluie, des grosses canicules ou des cyclones de plus grande intensité. Il est encore difficile de prévoir aujourd'hui où de tels phénomènes surviendront et quelle sera leur étendue. Il est cependant indéniable qu'il s'agit d'un défi mondial. On notera en outre la constatation du GIEC selon laquelle le réchauffement de la planète est irréversible, du moins jusqu'à nouvel ordre. La politique climatique doit par conséquent se pencher autant sur les adaptations nécessaires (*adaptation*) aux conséquences, désormais inévitables, du changement climatique que sur l'atténuation (*mitigation*) de la hausse des températures.

Le changement climatique préoccupe aussi de plus en plus de cercles d'experts en politique de sécurité. Un vaste consensus se dessine quant à la grande importance qu'il revêt pour cette dernière. Un groupe d'anciens généraux américains haut gradés a fait part, dans une étude publiée en avril 2007, de son avis selon lequel le réchauffement terrestre allait avoir de lourdes conséquences sur la sécurité nationale des Etats-Unis. Ils exigeaient que le changement climatique soit désormais pris en compte dans les stratégies de sécurité et de défense nationales des Etats-Unis. Le même mois, le Conseil de sécurité de l'ONU s'est penché pour la première fois, à la demande de la Grande-Bretagne, sur les aspects du réchauffement de la planète affectant la sécurité. Le Comité Nobel norvégien a posé un geste fort, sinon controversé, en décernant, en automne 2007, le prix Nobel de la paix au GIEC et à l'ancien vice-président américain Al Gore pour leur engagement dans la lutte contre le réchauffement de la planète.

Les répercussions concrètes du changement climatique sur la politique de sécurité sont difficiles à pronostiquer en raison du long horizon d'analyse. On peut malgré tout identifier trois tendances si l'on se projette 20 à 30 ans en avant. Premièrement, la déstabilisation des Etats faibles et des régions en crise en dehors de l'OCDE risque de se poursuivre. Deuxièmement, de nombreux Etats développés de la zone euro-atlantique pourront, en raison de répercussions indirectes de ces processus de déstabilisation régionaux ainsi que d'une hausse des événements météorologiques

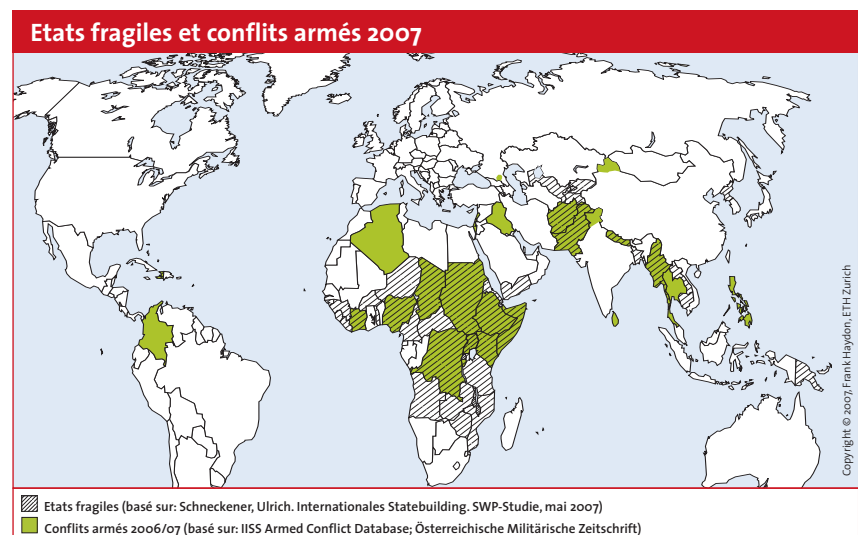
locaux extrêmes, être confrontés à des exigences élevées dans les domaines de la gestion des crises, de la protection contre les catastrophes et de la sécurité intérieure. Troisièmement, il y a, entre le changement climatique et la sécurité énergétique, un lien qui concerne tant les pays en voie de développement que les Etats de l'OCDE.

Risques de déstabilisation dans les Etats en voie de développement

Même si le changement climatique est principalement causé par les Etats industriels, les pays en voie de développement peuvent eux aussi être très gravement touchés. Il faut ainsi s'attendre, par exemple en Afrique et en Asie, à une poursuite de la raréfaction de l'eau douce. Les rendements de l'agriculture tributaire de la pluie pourraient subir une baisse allant jusqu'à 50% dans certains pays africains. On s'attend, dans l'Himalaya et dans les Andes, à ce que les changements des quantités de précipitations et la fonte et la disparition des glaciers compromettent considérablement l'accès à l'eau potable, la production alimentaire et la production énergétique.

La raréfaction des ressources comme l'eau et les surfaces agricoles peut miner la sécurité humaine et favoriser la sous-alimentation et la malnutrition, les flux de réfugiés et la pauvreté. De telles conséquences se manifestent par exemple si un pays n'est pas en mesure d'adapter sa production alimentaire aux conditions-types climatiques changeantes ou, dans le cas d'une crise agricole, ne dispose pas des moyens économiques pour importer.

Mais une raréfaction des ressources peut aussi, au-delà du préjudice porté à la sécurité humaine, promouvoir les conflits. Les conflits liés à l'environnement et aux ressources naturelles ne sont certes jamais exclusivement dus à des facteurs écologiques. Mais, comme le montre l'exemple du Darfour, la concurrence de plus en plus acharnée entourant l'utilisation des biens écologiques peut nettement accroître le potentiel d'escalade quand elle est combinée à des facteurs politiques, économiques et socioculturels. La qualité de la capacité de gouvernance locales détermine si de tels conflits sont résolus au niveau politique ou déclenchent des processus de déstabilisation. Mais de nombreux Etats en voie de développement ne possèdent justement pas la gouvernance et la stabilité institutionnelle requises pour gérer les conflits de manière pacifique. Parmi plus de 40 Etats présentant des déficits de



performance marqués dans des domaines comme la légitimité politique, le monopole du pouvoir et la prévoyance sociale de base et donc qualifiés de fragiles ou faillis, une majorité écrasante se situe en Afrique subsaharienne et en Asie Centrale et du Sud-Est.

C'est pourquoi le changement climatique peut intensifier des conflits armés existants dans les pays en voie de développement. Mais il faut aussi escompter un potentiel de déstabilisation accru dans les Etats fragiles qui n'étaient pas affectés jusqu'à présent par des conflits armés. Les conflits de répartition accentués par le réchauffement de la planète et les conséquences liées à ces derniers comme la migration régionale peuvent affaiblir la capacité de fonctionnement des Etats fragiles au point que les processus d'adaptation nécessaires ne peuvent plus être mis en place de manière pacifique. En particulier en Afrique, de tels conflits risquent de déborder sur les Etats voisins et de déstabiliser des régions entières.

Risques pour la sécurité dans la zone euro-atlantique

En Europe et aux Etats-Unis, les conséquences directes du changement climatique sur la politique de sécurité resteront limitées dans un premier temps. On peut certes s'attendre ici aussi à des changements climatiques qui devraient toucher particulièrement les zones de végétation du Sud de l'Europe. On prévoit dans les Alpes une fonte de parties du pergélisol, ce qui va entraîner de plus en plus de glissements de terrain et de coulées de boue. Aux Etats-Unis, on peut en outre observer aujourd'hui déjà la formation plus fréquente de cyclones. Le cyclone Katrina de 2005 a, même si l'on ne

sait pas exactement dans quelle mesure le réchauffement climatique y a joué un rôle, montré de manière exemplaire que de telles catastrophes pouvaient avoir un potentiel destructeur considérable même dans des Etats hautement développés. On peut toutefois partir du principe que les Etats industrialisés peuvent venir à bout des exigences en matière de gestion des crises et de protection contre les catastrophes liées à un tel développement. Ils disposent, à la différence de nombreux pays en voie de développement, de la capacité de gouvernance nécessaire pour fournir les prestations d'adaptation qui s'imposent.

Ce seront par conséquent surtout les conséquences indirectes des conflits de pouvoir causés par le changement climatique dans les pays en voie de développement qui occuperont la politique de sécurité des Etats industrialisés de la zone euro-atlantique. Les répercussions de régions en crise géographiquement lointaines représentent aujourd'hui déjà une menace centrale pour la sécurité intérieure de ces Etats. On mentionnera par exemple la criminalité liée à la drogue et le crime organisé, le trafic et la traite des êtres humains, la migration illégale, la radicalisation de groupes ethniques et le terrorisme. Ces risques sont susceptibles de s'amplifier si le réchauffement de la terre s'accompagne d'une intensification et d'une expansion des conflits dans les pays en voie de développement. Avec pour arrière-fond la déterritorialisation et la dénationalisation – dues au processus de mondialisation – progressives des risques, la dimension internationale de la sécurité intérieure des Etats industrialisés va continuer à gagner en importance.

Changement climatique et sécurité énergétique

La dernière tendance identifiée est le lien étroit entre le changement climatique et la sécurité énergétique. Nous en examinerons trois aspects. Le changement climatique peut, premièrement, avoir des répercussions négatives sur la sécurité de l'approvisionnement énergétique. De nombreux Etats producteurs de pétrole et de gaz naturel se situent en effet dans des régions qui vont être particulièrement touchées par le changement climatique. Le Proche et le Moyen-Orient, artères principales de l'approvisionnement énergétique mondial, risquent donc d'être déstabilisés en plus par les conséquences du réchauffement de la planète. Des événements météorologiques extrêmes pourraient multiplier les interruptions de livraison dans les pays producteurs ou les coupures des itinéraires de transport maritime d'importance stratégique.

Deuxièmement, le réchauffement pourrait aussi mettre à nu de nouvelles ressources (énergétiques). La fonte des glaces facilite par exemple l'accès à l'Arctique, où l'on soupçonne des gisements considérables de pétrole et de gaz naturel. Il reste à voir si l'utilisation des ressources que recèle l'Arctique peut devenir économiquement intéressante. Du point de vue de la politique de sécurité, des mises en garde contre une «guerre froide au pôle Nord», comme celle qu'a proférée le Ministre allemand des Affaires étrangères Frank-Walter Steinmeier en réaction à la spectaculaire action de plongée mise sur pied par les Russes pour planter un drapeau au fond de l'océan Arctique, sont exagérées. Finalement, il est dans l'intérêt de tous les Etats riverains de résoudre dans un cadre coopératif leurs différends en ce qui concerne les droits d'usage nationaux de chaque côté de la zone habituelle des 200 miles nautiques.

Troisièmement, il faut tenir compte du fait que des mesures en vue d'atténuer le réchauffement terrestre peuvent aussi avoir des implications en matière de politique de sécurité, ce qui concerne en particulier la renaissance de l'énergie nucléaire qui s'ébauche. Selon l'Agence internationale de l'énergie, la consommation d'énergie va augmenter d'environ 55% entre 2005 et 2030. Si les tendances actuelles concernant la consommation de pétrole, de gaz naturel et de charbon se poursuivent, elle s'attend pour la même période à une hausse de 57% des émissions polluantes. Cela se traduirait à long terme, selon le GIEC, par un réchauffement de 6° Celsius des tempéra-

L'importance pour la Suisse

- Par rapport à la moyenne mondiale, la Suisse est particulièrement touchée par les changements climatiques. On s'attend d'ici 2050 à une hausse des précipitations extrêmes et des crues, à une baisse des précipitations totales et à une recrudescence des canicules et des périodes de sécheresse en été.
- La politique climatique de la Suisse repose sur deux piliers: la réduction des émissions et l'adaptation aux effets des changements climatiques. Importantes activités internationales:
 - Etat contractant partie aux instruments juridiques internationaux centraux suivants: Convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques, Protocole de Kyoto
 - L'intensification de la gouvernance écologique mondiale correspond à une priorité des activités de la Suisse dans le cadre de l'ONU
- Dimension de sécurité
 - Il faudra tenir davantage compte du changement climatique et de la sécurité énergétique dans la mise à jour du rapport sur la politique de sécurité.
 - Il faut examiner la possibilité d'une implication davantage systématique du DDPS dans les groupes de travail et de coordination supradépartementaux sur la politique climatique.
 - Il faut discuter une intensification de la promotion de la paix civilo-militaire aussi en tenant compte des implications du changement climatique pour la sécurité intérieure.

tures mondiales. Pour ces raisons, et étant donné la disponibilité limitée et le renchérissement marqué du pétrole et du gaz naturel, l'énergie nucléaire pourrait redevenir une alternative d'approvisionnement énergétique de plus en plus retenue – en dépit de la question toujours largement non résolue de l'élimination des déchets.

L'*Energy Information Administration* des Etats-Unis pronostique une hausse de la production d'électricité par des centrales nucléaires, particulièrement dans les pays ne faisant pas partie de l'OCDE. Il faut donc s'attendre à une recrudescence des programmes nucléaires nationaux et à ce que certains Etats en abusent aussi à des fins militaires. Les Etats industrialisés sont ici aussi invités à mettre à disposition leur savoir-faire pour l'utilisation civile de l'énergie nucléaire sous une forme minimisant le risque d'une prolifération des armes nucléaires et du savoir-faire militaire. C'est l'objectif de la *Global Nuclear Energy Partnership*, une initiative mise sur pied en 2006 par l'administration Bush et à laquelle participent au moment 17 Etats.

Conséquences pour la politique de sécurité

Le changement climatique constitue un défi pour la politique de sécurité. Il faudra l'intégrer à l'avenir dans les analyses de menaces et de situations. Il serait certes déplacé de traiter le changement climatique comme un facteur entraînant directement des conflits. Son importance pour la politique de sécurité réside dans le fait qu'il peut accentuer des risques existants et ce, tant dans les pays en voie de développement que dans les pays faisant partie de l'OCDE.

Les instruments de sécurité politique jouent un rôle subalterne dans la lutte

contre le changement climatique. Il faut plutôt se demander si l'on peut identifier, en se basant sur les conséquences possibles du réchauffement terrestre sur la politique de sécurité ébauchées ci-dessus, un besoin d'action pour la politique de sécurité nationale et internationale. On peut constater à ce sujet que l'importance de la consolidation de la capacité de gouvernance dans les Etats faibles et de la promotion de la paix dans les régions en crise va continuer d'augmenter parallèlement au changement climatique. Une stabilisation civilo-militaire étendue de foyers de conflits même lointains sera, à l'avenir, plus que jamais dans l'intérêt de la sécurité intérieure des Etats industrialisés. L'expansion des capacités et des aptitudes de gestion des crises et de protection contre les catastrophes pourrait aussi devenir un thème à moyen terme en Europe et aux Etats-Unis. D'éventuelles mesures dans ce sens varieront cependant fortement d'un Etat à l'autre et seront surtout teintées des expériences locales du changement climatique.

Le changement climatique n'entraîne cependant pas seulement un besoin d'action mais aussi de nouvelles marges de manœuvre pour la politique de sécurité. En tant que défi mondial affectant tous les Etats, il ne pourra être surmonté que par des amorces de solution multilatérales et coopératives. La nécessité d'une coopération ouvre aussi des chances de consolider des structures d'ordre existantes ou d'en créer de nouvelles.

■ Editeur responsable: Daniel Möckli
analysen@sipo.gess.ethz.ch

■ Commande d'analyses et abonnement gratuit: www.ssn.ethz.ch